

# PRÉ 2030 : TRANSPORT



Les mesures visant à réduire la pollution permettront l'utilisation de transports en commun plus propres et davantage de transport actif, rendront les véhicules zéro émission plus abordables, et la conception de modes de transport aérien, maritime et ferroviaires plus propres. Les efforts déployés permettront également de créer de nouveaux emplois dans la fabrication de véhicules zéro émission et la construction liée au transport en commun.

émissions 2005 : **160 Mt**

émissions 2019 : **186 Mt**

Variation estimée des émissions  
entre 2005 et 2030 : **-11p. 100**

## Qu'avons-nous fait jusqu'à maintenant?

- ✓ Fixation d'un objectif obligatoire de 100 p.100 des ventes de voitures à passagers et de camions légers neufs sans émission d'ici 2035.
- ✓ Mise en place du programme Incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE) de 660 millions de dollars, qui offre des incitatifs et encourage l'adoption des véhicules zéro émission (VZE).
- ✓ Octroi d'un financement de 14,9 milliards de dollars pour soutenir l'infrastructure de transport public et actif, y compris les bus zéro émission, les nouvelles lignes de métro, le transport en commun sur rail léger et les tramways, ainsi que l'amélioration du transport rural.
- ✓ Octroi d'un financement de plus de 450 millions de dollars depuis 2016 pour les programmes d'infrastructure soutenant le déploiement, les démonstrations et l'élaboration de codes et de normes pour les stations de recharge et de ravitaillement des véhicules électriques partout au Canada.

## Nouvelles actions clés

Pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de 2030 et la carboneutralité d'ici 2050, le gouvernement du Canada concentrera ses activités dans les domaines clés suivants afin de réduire les émissions dans le secteur des transports :



**Élaborer une norme pour les VZE légers** afin d'établir des exigences de vente des VZE, qui augmenteront chaque année jusqu'à atteindre 100 p. 100 des ventes d'ici 2035, y compris des cibles provisoires obligatoires d'au moins 20 p. 100 sur toutes les nouvelles mises en vente de véhicules légers d'ici 2026 et d'au moins 60 p. 100 d'ici 2030.



**Lancer une stratégie intégrée visant à réduire les émissions des véhicules moyens et lourds (VML)** visant des exigences de ventes de 35 p. 100 pour les VML neufs zéro émissions d'ici 2030, et 100 p. 100 d'ici 2040 pour un sous-ensemble de VML. Selon la faisabilité, les objectifs provisoires pour 2030 seraient adaptées aux différentes catégories de véhicules. La stratégie viserait également à étudier un objectif provisoire pour le milieu des années 2020.



**À l'appui de ces objectifs, les investissements suivants seront réalisés :**

- 1,7 milliard de dollars pour prolonger les Incitatifs pour le programme des véhicules zéro émission (iVZE) pour les véhicules légers pendant trois ans. Le budget de 2022 fournira des détails supplémentaires sur la conception du programme.
- Un financement supplémentaire de 400 millions de dollars pour les bornes de recharge des VZE, à l'appui de l'objectif du gouvernement d'ajouter 50 000 chargeurs de VZE au réseau canadien.



- De plus, la Banque de l'infrastructure du Canada investira 500 millions de dollars pour de l'infrastructure de recharge et de ravitaillement pour les VZE, ce qui génère des revenus et est dans l'intérêt public.
- 547,5 millions de dollars pour un programme d'incitation à l'achat de VML. La date d'admissibilité à l'achat sera annoncée dans le budget de 2022.
- 199,6 millions de dollars pour la modernisation des gros camions actuellement en circulation.
- 33,8 millions de dollars pour des projets de démonstration de camionnage à l'hydrogène visant à éliminer les obstacles à la commercialisation du camionnage à émissions nulles sur de longues distances, y compris les défis techniques, réglementaires et normatifs.
- 2,2 millions de dollars pour soutenir l'engagement d'électrification du parc automobile dans le cadre de l'écologisation du gouvernement.

## Pour aller plus loin

Le gouvernement du Canada explorera également d'autres possibilités, notamment :

### Mode ferroviaire

- Concevoir un plan d'action en s'appuyant sur des ententes volontaires successives avec l'industrie pour décarboniser les chemins de fer, conformément à l'objectif de carboneutralité du Canada d'ici 2050. Il pourrait s'agir d'efforts pour faire progresser les locomotives à émission zéro et l'électrification des locomotives.

### Mode aérien

- Concevoir une approche pangouvernementale sur la décarbonisation à long terme de l'aviation, éclairée par un engagement continu avec l'industrie et d'autres intervenants à l'égard d'un plan d'action renouvelé visant à réduire les émissions de l'aviation. Il pourrait s'agir d'initiatives visant à accroître l'utilisation de carburants d'aviation durables à faible teneur en carbone et des efforts visant à décarboniser et à électrifier les activités aéroportuaires au Canada.
- Travailler avec des partenaires internationaux pour accroître l'ambition des objectifs et des mesures de réduction des émissions de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

### Mode maritime

- Concevoir un plan d'action national pour permettre au secteur maritime de réduire ses émissions, ce qui pourrait comprendre la mobilisation des intervenants sur les exigences en matière d'efficacité énergétique et d'intensité en carbone pour les navires canadiens, conformément aux exigences pour les navires internationaux.

### Hors route

- Adopter des normes zéro émission pour les nouveaux petits moteurs hors route à allumage commandé (comme l'équipement de pelouse et de jardin). Le gouvernement du Canada pourrait également faire progresser les technologies zéro émission et les combustibles propres pour d'autres types et applications d'équipement hors route (p. ex., petits moteurs marins et véhicules récréatifs, et plus gros équipement dans les secteurs de l'agriculture, de la construction, des mines et des ports).

### Autre

- Travailler avec des partenaires internationaux pour mettre en place des mesures visant à réduire le carbone noir dans l'Arctique provenant du transport maritime international.
- Travailler avec d'autres ordres de gouvernement en collaboration avec des partenaires fédéraux clés pour réduire davantage les émissions provenant du transport (p. ex., mobilité urbaine et transport local des marchandises).
- Explorer les possibilités de relier les investissements dans les infrastructures, en particulier le transport en commun, à la forme urbaine (p. ex., la mobilité urbaine des personnes et des biens, l'optimisation du changement modal) et aux résultats en matière de logement.